

## Campagne d'alerte nationale sur l'avenir des services à domicile



Campagne d'alerte nationale sur l'avenir des services à domicile

**Les 4 organisations associatives du secteur de l'aide à domicile en appellent aux Français pour les soutenir dans leurs revendications et interpeller leurs élus**

**Une vaste campagne de sensibilisation est lancée à partir du 27 janvier dans la presse quotidienne régionale et nationale et sur les réseaux sociaux pour tirer un signal d'alarme :**

**Face à l'urgence de la situation, à la détresse des salariés, aux atermoiements du Gouvernement, les 4 fédérations du secteur associatif de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile (Adedom, ADMR, FNAAFP/CSF, UNA ) ont décidé d'unir leurs forces en lançant à partir du 27 janvier, une vaste campagne de communication.**

**Réalisée avec le soutien d'Aesio et de la Macif, cette campagne appelle les Français à les soutenir en interpellant directement leurs élus.**

Alors que 80% des Français souhaitent vieillir à domicile, il est déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, et des familles en difficulté. Oubliés des pouvoirs publics depuis de trop nombreuses années, l'aide et le soin à domicile ont urgemment besoin de financements et d'une loi Grand âge et autonomie ambitieuse pour continuer à accompagner les plus fragiles.

**Cette campagne appelle les Français à interpeller leurs élus, via une plateforme dédiée ([www.urgencedomicile.org](http://www.urgencedomicile.org)), afin de soutenir les structures et les salariés du domicile autour de trois principales revendications :**

### **1/ Une loi grand âge et autonomie ambitieuse**

Attendue depuis plusieurs années, promise par le Président de la République en 2019 et sans cesse repoussée, cette loi doit, en urgence, répondre aux défis du grand âge. La crise sanitaire a remis en exergue cette impérieuse nécessité ! Les fédérations associatives du domicile demandent une mise en œuvre de cette loi Grand âge avant l'été 2021.

### **2/ L'impérative revalorisation des métiers de la branche de l'aide à domicile**

A l'heure actuelle, le salaire net moyen des salariés qui interviennent à domicile est de 970 € par mois. Les métiers du domicile ne sont plus attractifs alors qu'ils sont indispensables au maintien du lien social ! Ce niveau de salaire découle des politiques publiques qui s'imposent aux structures des 4 fédérations.

### **3/ Des financements pour couvrir les besoins et accompagner les évolutions des services**

Les financements octroyés par les pouvoirs publics ne permettent pas de couvrir les coûts de la plupart des structures existantes, ce qui menace leur pérennité. De plus, les besoins des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap, sont de plus en plus importants, du fait du vieillissement de la population, d'une volonté de choisir son lieu de vie et d'être accompagné à domicile dans la diversité de ses besoins.

La crise sanitaire a permis un début de reconnaissance pour ces intervenants à domicile en 1ère ligne, mais le temps des annonces, les reports successifs de décisions sur la future loi Grand âge ou la revalorisation des salaires et les allers-retours sans fin entre le Gouvernement et les départements pour assurer les financements nécessaires doivent cesser. Il est aujourd'hui urgent de mobiliser toutes les forces en présence pour soutenir le secteur et prendre à bras le corps le défi du vieillissement de la population.

### **Quelques chiffres clés sur le secteur non-lucratif de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile**

1,6 million de personnes accompagnées chaque jour partout en France.

5 000 structures associatives regroupées au sein des 4 fédérations du domicile (Adedom, ADMR, FNAAFP/CSF, UNA).

225 000 salariés, dont 96,5 % sont des femmes.

86% des salariés sont en CDI.

Salaire moyen de 970 € nets mensuels pour l'ensemble des 200 000 intervenants à domicile (aides à domicile, auxiliaires de vie sociale, aides-soignantes...) ; pour la catégorie des aides à domicile, 140 000 salariés, ce salaire moyen est de 890 €.

Un objectif de plus de 20 000 recrutements par an (impossible à atteindre dans le contexte actuel).

80% des Français souhaitent pouvoir vieillir à leur domicile.